

## Préface.

Dans ces deux discours méconnus et prononcés le 13 et 28 décembre 1939, soit trois mois après le déclenchement de la seconde guerre mondiale, le ministre des finances soumet, aux députés et sénateurs, le premier budget de guerre et propose un bilan du dernier budget de paix, présenté un an auparavant. Dans ces allocutions, Paul Reynaud entend mobiliser ce qu'il considère comme deux atouts essentiels de la France et ingrédients de la victoire : « L'instinct paysan » français, garant du moral, de la vaillance, de l'esprit de sacrifice de ses concitoyens et la force d'épargne du pays. Ces deux vertus sont les leviers de la politique financière du gouvernement : L'emprunt (bons d'armement) pour le financement de la guerre et l'impôt pour les dépenses civiles. Ce mécanisme est consolidé par des mesures économiques : Baisse de la consommation et des salaires ; hausse de la production, des prélèvements sociaux, et de la durée du temps de travail. Dans ces interventions, le ministre désapprouve les mesures économiques, sociales et financières du Front populaire et marque le bien-fondé et la réussite de sa politique. Paul Reynaud met en exergue, également, le précédent qu'est la guerre de 1914-1918 afin de souligner l'impréparation des dirigeants de l'époque et la faculté d'anticipation de son cabinet. En outre, dans cet exposé, il décrit la situation économique et sociale allemande, compare celle du Royaume Uni à celle de la France et défend l'accord économique et monétaire conclu, le 4 décembre 1939, entre les deux puissances alliées.

Né le 15 octobre 1878 à Barcelonnette (Basses-Alpes), Paul Reynaud est député des Basses-Alpes de 1919 à 1924, puis celui de la Seine de 1928 à 1942. <sup>1</sup> Il occupe, également, différentes fonctions ministérielles à compter de 1930. En 1938, Paul Reynaud entre dans le gouvernement Daladier formé le 10 avril ; d'abord garde des Sceaux, il occupe le poste de ministre des finances à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1938. A sa prise de fonction, bien que Paul Reynaud ne jouisse pas de la confiance de ses concitoyens, il engage une série de réformes : Accroissement de la

---

<sup>1</sup> Le décret de juillet 1939 proroge jusqu'au 31 mai 1942 le mandat des députés élus en mai 1936.

production et de la durée du temps de travail, réforme de l'administration, orientation de l'économie. En effet, la dévaluation décidée, auparavant, ne donne pas les effets escomptés. Les partis politiques protestent et la grève générale du 30 novembre, à l'appel de la C.G.T., est un échec. L'amélioration des finances autorise, en 1939, la contraction d'emprunts et l'accroissement du budget militaire. La politique mise en place à ce moment, par les décrets-lois de janvier 1940, a deux objectifs, accroître la production et diminuer la consommation. Le 21 mars 1940, après le départ de Daladier, Paul Reynaud est président du Conseil et ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement d'union nationale dans lequel Daladier garde les Armées. Malmené, le 22 mars, par une partie des parlementaires, il décide, dès le 25 mars, d'engager une guerre plus offensive en liaison avec le Royaume uni ; les Allemands répondent en débarquant le 10 avril en Norvège. La riposte des Alliés est inefficace et dévoile les insuffisances du commandement français. Aussi, le 9 mai, Paul Reynaud réclame tous les pouvoirs de guerre, Daladier s'y oppose. Mais, l'offensive allemande, de la nuit du 9 au 10 mai, oblige le gouvernement à s'ouvrir à d'autres forces politiques. Le 18 mai, Paul Reynaud quitte les Affaires étrangères et accède au poste de ministre de la Défense nationale et de la Guerre ; Pétain est nommé ministre d'État, vice-président du Conseil. Alors que la Belgique capitule le 27 mai, Pétain et Weygand n'excluent pas un armistice. Le 5 juin, Daladier quitte le gouvernement. Le 10 juin, Mussolini entre en guerre à son tour. Weygand réaffirme la nécessité de l'armistice. Pour contrecarrer cette position défaitiste, et conforter les partisans de la poursuite de la guerre, Churchill remet à de Gaulle, en mission à Londres, sa proposition d'Union franco-britannique. Le gouvernement, replié à Bordeaux, se réunit le 16 juin. Le grand nombre de partisans de l'armistice oblige Paul Reynaud à la démission. Le maréchal Pétain est nommé président du Conseil et demande l'armistice. Victime d'un accident de la route, P. Reynaud ne prend pas part au vote du 10 juillet, à Vichy, portant sur les pouvoirs constituants réclamés par le maréchal Pétain.

Fathi BENTABET  
Historien

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

---

Séance du 13 Décembre 1939

---

**M. Paul Reynaud**, *ministre des Finances*. Il y a un an, à cette tribune, présentant à la Chambre ce qui devait être le dernier budget de paix, je lui disais : Voici mon bilan ; voici les conclusions que le Gouvernement en tire et voici la politique qu'il entend suivre.

Aujourd'hui, venant défendre devant elle le premier budget de guerre, je lui dis : Faisons le bilan de nouveau, et de nouveau choisissons une politique.

Je viens vous convier, messieurs, à penser la guerre du point de vue économique, financier, monétaire. Penser la guerre, c'est-à-dire survoler cet immense sujet en découvrant les lignes maîtresses du paysage, puis prendre des décisions de principe au lieu de subir l'événement, au jour le jour.

Je veux tenter de mesurer les forces matérielles et morales en présence. Je vous dirai le choix qui s'offre à nous, puis les décisions que nous avons prises en matière de prix, de change, de budget et de crédits.

Le bilan, d'abord.

En quel état avons-nous abordé la guerre ?

## **Le redressement pendant les dix mois qui ont précédé la guerre.**

Sans doute, pendant les dix mois qui ont précédé la guerre, la France a-t-elle connu un redressement. M. Jammy Schmidt a donné des chiffres dans son remarquable rapport : Augmentation de l'indice de la production industrielle, passé de 83 à 100, c'est-à-dire revenu au niveau de 1928 ;

Volume total des salaires distribués accru en proportion ;

Exportations augmentées en poids de 20 p . 100 et portées en valeur à un chiffre d'affaires égal à celui de toutes les commandes militaires alors en cours ;

Chômage tombé à la veille de la guerre à son niveau le plus bas depuis six ans ;

Stock d'or de la France accru de plus du tiers, ayant atteint un niveau double de celui de 1914.

Tels sont, messieurs, les résultats acquis, et qui n'ont pu l'être que parce que le ministre des finances a eu constamment l'appui du président du conseil.

SUITE SUR

[https://www.amazon.fr/dp/1539448487/ref=sr\\_1\\_1?ie=UTF8&qid=1476628235&sr=8-1&keywords=guerre+paul+reynaud](https://www.amazon.fr/dp/1539448487/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=1476628235&sr=8-1&keywords=guerre+paul+reynaud)

# S É N A T

---

Séance du 28 Décembre 1939

---

**M. Paul Reynaud**, *ministre des Finances*. Messieurs, en montant à cette tribune, je me rappelle le bienveillant accueil que me fit le Sénat il y a un an, jour pour jour. La volonté commune qui s'est exprimée ce jour-là sur le dernier budget de paix, je suis sûr qu'elle se manifesterà, aujourd'hui, sur le premier budget de guerre.

Un budget, c'est une politique ; ce n'est pas deux additions et une soustraction.

## **L'Etat bonhomme-Noël.**

Il y a un an, je vous disais la gravité du mal ; j'analysais, devant vous, la dégénérescence de l'Etat, cet Etat débonnaire et prodigue, Etat bonhomme-Noël, disais-je, qui, par faiblesse, laissait croire aux citoyens que la richesse venait de lui et non d'eux, si bien que beaucoup de Français avaient fini par attendre l'amélioration de leur sort personnel d'une loi, d'un décret, d'un règlement et non pas d'une initiative prise par eux, d'un risque accepté ou d'un effort poursuivi. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Bien heureux, lorsque, dans sa course avec ses rivaux étrangers, qui est la loi de la paix, telle ou telle de nos industries ne subissait pas le handicap des charges qu'un Etat imprévoyant lui imposait. Nous avons vu, par exemple, la flotte marchande d'un grand empire, essaimé sur toutes les mers du monde, l'empire français, dont les fils furent parmi les plus hardis de tous les navigateurs, tomber au rang de celle d'un petit Etat. Nous le payons cher aujourd'hui.

**M. Josse.** C'est la conséquence de la loi de quarante heures.

**M. Henri Laudier.** C'était bien antérieur à cela.

**M. Joseph Caillaux,** *président de la commission des Finances.*

Oui, cela a commencé bien avant.

SUITE SUR

[https://www.amazon.fr/dp/1539448487/ref=sr\\_1\\_1?ie=UTF8&qid=1476628235&sr=8-1&keywords=guerre+paul+reynaud](https://www.amazon.fr/dp/1539448487/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=1476628235&sr=8-1&keywords=guerre+paul+reynaud)